

Nombre de Conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 8

**Séance du CONSEIL MUNICIPAL de LINAZAY**  
**du 10 février 2016 à 20h30**

**Présents :** *PROVOST Jean-Pierre, BROTHIER Marie-José, LAGARDE Pascal, BUSSIÈRE Christine, DEBENEST Alexandra, KAWALKEWIETZ Christophe, NAUD Alexandre, VENON Gildas*

**Excusés :** *BARITEAU Christine, BLANC Francine, CHAUVERGNE Laurence*

**Secrétaire de séance :** *BUSSIÈRE Christine*

---

En préambule, le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération l'autorisant à recruter une personne afin de pourvoir au remplacement de la secrétaire de mairie, Cécile DAIGUEMORTE, actuellement en congé maladie. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°1**

### **Validation des fiches de poste et des critères d'évaluation du personnel communal**

Le maire présente les fiches de poste des quatre employés communaux, établies sur le modèle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne et jointes en annexe de la présente délibération. Ces fiches décrivent les missions, les activités ainsi que les compétences requises pour chaque poste, elles constituent un outil de coordination du travail et un outil de gestion du personnel permettant un dialogue avec celui-ci.

D'autre part, pour permettre l'évaluation des agents lors de l'entretien professionnel annuel, il est nécessaire de préciser les critères retenus. A cet effet, le maire propose de compléter les critères prévus par des dispositions réglementaires par des sous-critères parmi ceux proposés par le Centre de Gestion de la Vienne, ainsi qu'il suit :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
  - qualité du travail, rigueur, organisation
  - disponibilité
  - assiduité
- les compétences professionnelles et techniques,
  - compétences techniques de la fiche de poste
  - autonomie
  - application des directives données
- les qualités relationnelles,
  - travail en équipe, écoute
  - relations avec les élus
  - relations avec le public
- la capacité d'encadrement ou d'expertise,
  - capacité à faire des propositions
  - capacité à rendre compte, à faire circuler l'information

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, les fiches de postes et les critères d'évaluation ci-dessus.

## **DELIBERATION N°2**

### **Autorisation signature contrat secrétaire de mairie**

Le maire rappelle que le contrat de travail de la secrétaire de mairie, Madame Cécile DAIGUEMORTE, arrive à son terme le 14 février prochain. Il ajoute que Mme DAIGUEMORTE donnant entière satisfaction, il lui a été notifié, par un courrier en date du 10 décembre dernier, que la commune avait l'intention de renouveler cet engagement pour une période de trois ans, ainsi que la réglementation le permet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le maire à signer un nouveau contrat de travail à durée déterminée pour une période de trois ans à compter du 14 février 2016, avec Mme Cécile DAIGUEMORTE, ainsi que toutes pièces se rapportant à cet engagement.

Le temps de travail de Mme DAIGUEMORTE reste inchangé soit 12 h 30 par semaine. Par contre, compte tenu de l'expérience acquise par Mme DAIGUEMORTE, de ses compétences et de ses qualités, le maire propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, que sa rémunération dans ce nouveau contrat soit basée sur celle d'un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe au 6<sup>ème</sup> échelon soit un Indice Brut de 352 et un Indice Majoré de 329 . Mme DAIGUEMORTE continuera, par ailleurs à bénéficier des indemnités et primes qui ont été délibérées par la collectivité.

## **DELIBERATION N°3**

### **Demande d'adhésion de la commune de l'Isle Jourdain au syndicat « Energies Vienne »**

Le maire indique que la commune de l'Isle Jourdain a demandé son adhésion au syndicat Energies Vienne dans une délibération de son Conseil du 27 octobre 2015. Ce syndicat, lors de la réunion du comité du 8 décembre 2015 a donné un avis favorable à cette demande d'adhésion. Les Conseils Municipaux des communes membres du syndicat, dont LINAZAY, doivent maintenant et dans un délai de trois mois, se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à la demande d'adhésion au syndicat Energies Vienne de la commune de l'Isle Jourdain.

## **DELIBERATION N°4**

### **Consultations en vue d'une renégociation des contrats d'assurances**

Le maire rappelle qu'actuellement les biens et différents risques de la commune sont assurés par des contrats auprès de GROUPAMA. Il ajoute que le sinistre intervenu l'an dernier sur le tracteur de la commune a été traité par cette compagnie de manière très préjudiciable pour la collectivité.

Le maire propose de lancer une consultation auprès d'autres assurances pour une mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le maire à initier une procédure de mise en concurrence visant à une éventuelle révision des contrats d'assurance de la commune. Cette consultation se fera auprès de compagnies d'assurances représentées localement. Au final, les différentes propositions obtenues seront présentées au Conseil Municipal qui décidera de la suite à donner.

## **DELIBERATION N°5**

### **Désignation d'un assistant de prévention**

Le maire rappelle que dans le cadre de la prévention des risques professionnels dans la fonction publique territoriale et notamment à l'occasion de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, il y lieu de nommer un assistant de prévention de la commune. Il précise que cet assistant ne peut être un élu et qu'en conséquence la désignation qui avait été actée dans la délibération du 17 octobre 2014 n'est pas conforme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

**Mme DAIGUEMORTE Cécile,**

secrétaire de mairie contractuelle, assistant de prévention de la commune de LINAZAY.

## **DELIBERATION N°6**

### **Remplacement de la secrétaire de mairie indisponible**

Le maire indique au Conseil Municipal, qu'en application de l'article 3, 1<sup>er</sup> alinéa de la loi du 26 janvier 1984, les collectivités et établissements publics peuvent recruter, des agents par contrat à durée déterminée, pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles en raison de congés annuels, d'un congé maladie, d'un congé de maternité, d'un congé parental ou d'un temps partiel.

A ce titre, il demande au Conseil Municipal de l'autoriser, à signer, un contrat avec la personne qui sera recrutée en vue d'effectuer le remplacement de Cécile DAIGUEMORTE, secrétaire de mairie durant son congé maladie.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le maire à signer le contrat d'engagement à durée déterminée et qui prendra fin lors de la reprise du travail de Cécile DAIGUEMORTE.
- Décide que la base de rémunération de cet emploi sera celle afférente au 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

## **Journée chemins 2016**

Comme les années précédentes, le maire propose d'organiser une journée citoyenne, faisant appel à la population pour l'entretien des chemins ruraux.

Après discussion, la date du samedi 5 mars 2016 est retenue. Jean-Pierre PROVOST et Pascal LAGARDE feront, au préalable un inventaire de l'état des chemins afin d'établir un

ordre de priorité. Pascal LAGARDE contactera tous les agriculteurs susceptibles d'assurer le transport des matériaux calcaires nécessaires à l'entretien. Il se chargera également d'en prévoir l'approvisionnement la veille, les fournisseurs étant fermés le samedi.

Un courrier sera adressé à tous les habitants, dès que possible, afin de les inviter à apporter leur aide pour l'étalement des cailloux. Le repas de midi sera offert aux participants à la salle des fêtes. Marie-Jo BROTHIER et Christine BUSSIERE seront responsables de l'organisation de ce déjeuner et de l'approvisionnement correspondant.

### **Agenda d'accessibilité des bâtiments communaux**

Le maire rappelle que la commune a délégué à la communauté de communes des Pays Civraisien et Charlois, la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des diagnostics accessibilité. L'APAVE mandatée par la communauté de commune a effectué une visite des bâtiments communaux le 13 octobre dernier et a remis un rapport de diagnostic. Le maire donne quelques exemples des mesures qui seraient à prendre pour mettre les bâtiments communaux aux normes accessibilité, l'ensemble des préconisations représentant une charge de plus de 80 000 €. La mairie est actuellement en attente d'un contact avec l'APAVE pour finaliser l'agenda des travaux à conduire. En tout état de cause, des dérogations seront demandées par rapport à certaines mesures qui semblent inappropriées ou décalées, compte tenu de l'utilisation qui est faite des locaux et des moyens financiers de la commune.

L'agenda d'accessibilité consistant à prévoir un échéancier pour mettre en place les préconisations du bureau d'études, le Conseil Municipal souhaite que soient traitées la salle polyvalente et la mairie en priorité, soit durant la première période de trois ans :2016, 2017, 2018. La salle de réunion dont le devenir est incertain ainsi que l'église pourraient faire l'objet d'interventions au cours de la période suivante : 2019, 2020, 2021.

### **Projets d'investissements 2016**

Le Conseil Municipal a réfléchi aux travaux ou acquisitions qui pourraient être réalisés en 2016. Les opérations suivantes ont été évoquées :

- Acquisition de vaisselle pour la salle des fêtes, suite.
- Réparation de la couverture de la salle des fêtes autour de l'évacuation de la hotte et réfection du plafond de la cuisine.
- Travaux liés à l'accessibilité de la salle polyvalente et de la mairie et notamment révision de l'éclairage extérieur
- Changement de la photocopieuse
- Acquisition d'un appareil pour le désherbage thermique, compte tenu de l'interdiction des désherbants chimiques pour les collectivités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ces propositions seront réexaminées à propos du budget 2016, des choix seront alors à faire.

## Questions diverses

Une série d'informations sont portées à la connaissance des conseillers municipaux :

- Un système d'affichage avec 3 panneaux pivotants sera acheté pour remplacer l'affichage de l'entrée de la mairie dont la surface est devenue insuffisante.
- Le rail du portail du hangar servant à stocker le matériel communal est usé et empêche l'ouverture. Un devis de réparation a été demandé au constructeur, il s'élève à 1975.60 €. Ce devis est accepté par le Conseil Municipal.
- Le maire indique que la CDCI a validé le projet de fusion de la communauté de communes des Pays Civraisiens et Charlois avec la communauté de communes de la région de Couhé et celle du pays Gencéen.
- Le Conseil Municipal prend acte de la réponse de M. Aubeneau, architecte de Vienne Habitat à propos des remarques faites lors de la réunion du Conseil du 18 décembre dernier au sujet du projet de réhabilitation de la maison 1 rue St Hilaire. Néanmoins, pour le logement nord, le Conseil Municipal dans son ensemble maintient son avis concernant la cuisine. Il lui semble qu'il serait plus utile d'agrandir la cuisine au détriment du garage à vélos. Cette remarque sera retransmise à l'architecte.
- Un foyer de tuberculose bovine a été déclaré dans un élevage bovin des Deux Sèvres ayant par ailleurs des pâtures sur la commune de CHAUNAY dans la Vienne. Les communes avoisinantes dont LINAZAY ont été désignées comme zone de prophylaxie renforcée. Hormis les conséquences pour les troupeaux bovins de la commune, des mesures de surveillance renforcée de la tuberculose dans la faune sauvage seront également mises en place.
- Une réunion de la commission environnement aura lieu prochainement afin d'envisager un certain nombre de sujets, dont l'acquisition de panneaux. Le Conseil Municipal se réunira le vendredi 11 mars à 20 h 30 pour voter les comptes administratifs 2015

<b>PROVOST Jean-Pierre</b>	
<b>BROTHIER Marie-José</b>	
<b>LAGARDE Pascal</b>	
<b>BARITEAU Christine</b>	Excusée
<b>BLANC Francine</b>	Excusée
<b>BUSSIÈRE Christine</b>	
<b>CHAUVERGNE Laurence</b>	Excusée
<b>DEBENEST Alexandra</b>	
<b>KAWALKEWIETZ Christophe</b>	
<b>NAUD Alexandre</b>	
<b>VENON Gildas</b>	